

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BEJAIA

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

NIF : 0974.06.01.90.002.43

“AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et les articles 46-53 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et suite à l'avis de concours national restreint d'architecture n°09/2026, paru dans les quotidiens nationaux: الاقتصادية DU 05/05/2026 Et L'Algérie d'aujourd'hui DU 06/05/2026, relative à : ETUDE et suivi pour la réalisation d'une structure administrative pour la wilaya

La direction de l'Administration Locale (DAL) de la wilaya de BEJAIA informe les bureaux d'études soumissionnaires qu'après l'analyse des offres du concours cité ci-dessus, les résultats suivants ont été retenus:

Projet	Bureau D'étude Retenue	Montant De L'offre En DA/TTC	Délais	Note Globale (/100)	Observation
ETUDE et suivi pour la réalisation d'une structure administrative pour la wilaya	BET BOUKANDOUL Amine NIF: 19006080013410700680	9 450 000,00	Délai partie fixe (étude) 03 Mois Délai partie variable (suivi) 12 Mois	79,69 points	La note la plus élevée

Les soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire peuvent introduire un recours auprès **de la commission compétente** dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date du premier affichage du présent avis d'attribution provisoire, et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Aussi, tout soumissionnaire désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre technique et financière, peut se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter de la date du premier affichage du présent avis.